

de mise en vigueur

du 20 novembre 2024

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Le décret du 27 août 2024 sur le plan stratégique pluriannuel 2022-2027 de l'Université de Lausanne (BLV 414.10), publié dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 10 septembre 2024, entre en vigueur avec effet au 1er décembre 2024.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 novembre 2024.

La présidente:

C. Luisier Brodard

Le chancelier:

M. Staffoni

Date de publication : 26 novembre 2024